

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Finances  
locales

Sous matière : Divers

**OBJET :  
EXONERATION  
EXCEPTIONNELLE  
DE LA  
REDEVANCE  
D'OCCUPATION  
DU DOMAINE  
PUBLIC POUR LES  
TERRASSES DES  
COMMERCES DE  
LA PLACE DE  
VERDUN**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL  
EN DATE DU : 05.03.2018

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 05.03.2018

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : **20 MARS 2018**

Séance du Conseil Municipal du 12 mars 2018,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents** : GREFFIER Philippe, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, BUSTOS Jean-Paul, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

Mme GIRAL Hélène donne procuration à M. DEMANGEOT François,  
M. SOL Philippe donne procuration à M. GREFFIER Philippe,  
Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à M. RATABOUIL Michel,  
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GRIMAUD Bernard,  
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,  
Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme ESCAFRE Elisabeth,  
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOU Stéphane,  
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,

**Absents :**

Mme POUPEAU Nathalie,

**Secrétaire** : Mme BARTHES Chantal,

Monsieur le Maire rappelle que l'installation des terrasses de cafés et de restaurants est réglementée par l'arrêté municipal n°536 du 7 juin 2002 et autorisée en contrepartie du paiement de redevances d'occupation du domaine public, dont les tarifs sont fixés par décision du Maire n°328 en date du 21 décembre 2017.

Les travaux de réhabilitation de la place de Verdun dans le courant de l'année 2018, vont occasionner des nuisances pour les commerçants qui utilisent habituellement cet espace public dans le cadre de leur activité.

Monsieur le Maire, en soutien aux commerces du centre-ville, propose au Conseil Municipal d'exonérer de redevance d'occupation du domaine public, pour l'exercice 2018, les commerçants suivants :

- Restaurant « Le petit Moka », 32 bis et 33 place de Verdun (gérant : M. Benoît Verzi)
- Restauration rapide, 9 place de Verdun (gérante : Mme Hélène Paez).

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**DECIDE** l'exonération de redevance d'occupation du domaine public 2018 pour les terrasses des commerces précédemment désignés.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

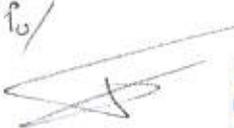
CASTELNAUDARY, le 12 mars 2018.



Le Maire,

*Patrick MAUGARD*  
**Patrick MAUGARD**

Ampliation faite le :  
**20 MARS 2018**  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le :  
**16 MARS 2018**  
Par publication le :  
**20 MARS 2018**  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

*Hervé*  




**Hervé ANTOINE**

Accusé de réception de Préfecture du 16/03/2018  
N°011-211100763-20180312-2018-45-DE